

L'an deux mille onze, le vingt-et-un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Présents : MM. C. ROQUES - CASTAN – GERAUD – Mme BASCOUL – MM. FABRIES - ROUQUETTE - GAILLAC – MM. LLOP - MOUSNIER - Mmes LECHEVANTON et ENJALBERT.

Excusés : Mme CAUSSE qui donne pouvoir à Mme ENJALBERT

M. HOULES qui donne pouvoir à M. ROQUES.

Mlle S. ROQUES qui donne pouvoir à M. FABRIES

M. CORBIERE qui donne pouvoir à Mme BASCOUL

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain sont parvenues en mairie.

La première concerne la vente d'une maison appartenant à Consorts SPAT, sise « 18, rue des Ecoles », section D n° 623 et 624 pour une superficie de 1 340 m². Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de renoncer à son droit de préemption.

La seconde concerne la vente par Consorts HUON d'un immeuble de 1 200 m² sis « 23, rue des Ecoles » section D n° 653 : après examen, le conseil décide de renoncer à son droit de préemption.

Attribution d'une subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux d'isolation phonique réalisés pendant l'été par l'association « La Clé des Chants de Lombers » dans le local où sont donnés les cours d'instruments, situé au-dessus de la mairie.

Afin de dédommager cette association qui a réalisé des travaux importants sur ce bâtiment communal, Monsieur le Maire propose de lui verser une subvention exceptionnelle.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 400 euros, représentant approximativement le tiers de la somme engagée.

Virements de crédits (fonctionnement) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article		Nature	Montant
65	6574		SUBV. FONCTION. AUX ASSO. ET ORGA. DROIT PRIV...	400,00
011	6228		REMUNER. INTERMEDIAIRES DIVERS	-4 400,00
011	6067		FOURNITURES SCOLAIRES	1 000,00
011	6132		LOCATIONS IMMOBILIERES	3 000,00
Total				0,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant

Augmentation de crédits d'investissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	242			INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	4 000,00
21	2158	255			AUTRES	4 496,00
23	2313	254			CONSTRUCTION	-640,00
21	2183	251			MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	-1 282,00
23	2313	240			CONSTRUCTION	1 548,00
21	2184	240			MOBILIER	5 000,00
21	2135	240			INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT, AMENAGEMENT	190,00
23	2313	252			CONSTRUCTION	89,00
Total						13 401,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI			EMPRUNT EN UNITES MONETAIRES DE LA ZONE EURO	13 401,00
Total						13 401,00

Augmentation crédits investissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21534	213			RESEAUX D'ELECTRIFICAT.	-21 000,00
21	21533	221			RESEAUX CABLES	-14 036,00
041	2315	OPFI			INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE	43 671,00
23	238	213			AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS	26 171,00
Total						34 806,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
10	1021	213			DOTATION	-15 047,00
16	1641	OPFI			EMPRUNT EN UNITES MONETAIRES DE LA ZONE EURO	6 182,00
041	13258	OPFI			AUTRES GROUPEMENTS	17 500,00
041	238	OPFI			AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS	26 171,00
Total						34 806,00

Délibération fixant le taux de la Taxe d'aménagement :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal de LOMBERS décide d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour la durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Réglementation des clôtures (P.L.U.) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le règlement (pièce écrite), élaboré en novembre 2010 et destiné à régir le Plan local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2010 qui sera soumis à enquête publique du 3 octobre au 4 novembre 2011.

Ce règlement stipule que la hauteur totale des clôtures ne devra être supérieure à 2 mètres, la hauteur des murs pleins ne devant pas dépasser 1,20 mètre.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte ces dispositions qui seront notifiées dans les arrêtés d'autorisation.

Location de modules au groupe scolaire :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le groupe scolaire Val d'Assou vient d'être doté d'un huitième poste d'enseignant. Il y a donc lieu de louer des locaux modulaires pour une année scolaire minimum. Après examen des différents devis, le choix se porte sur SPAZEO qui propose une salle de classe de 45 m² dotée de chauffage et climatisation et tableau pour un montant de 6 099,50 € HT, soit 7 295 € TTC pour 10 mois auquel il conviendra d'ajouter le coût du raccordement électrique des éléments et leur assurance.

Après discussion Le Conseil municipal décide de réaliser cette location et que les communes de Lamillarié et Sieurac participeront aux frais cités ci-dessus au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans ces communes.

Changement de locataire :

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrivée d'un nouveau locataire au logement T2 de l'ancienne école de Saint-Pierre de Conils à compter du 1^{er} septembre 2011.

L'ensemble du Conseil accepte le contrat de bail signé par Monsieur le Maire au tarif de 200 euros mensuels.

Société Protectrice des Animaux : avenant de modification de la convention de fourrière.

Par courrier du 8 septembre 2011, la S.P.A. A transmis en mairie un projet d'avenant à la convention de fourrière en vigueur dans la Commune.

Les changements portent sur :

- les clauses de résiliation réservées à la SPA en cas de non paiement des prestations ou de changement de prestataire de service ou fermeture de la fourrière.

- la rémunération des prestations qui sera désormais basée sur les chiffres fournis par l'INSEE de la population totale de la Commune en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de révision.

Les tarifs pour 2012 et 2013 sont respectivement fixés à 1,02 et 1,04 € par habitant.

Les membres présents à l'unanimité adoptent ces conditions et autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Commission jeunesse :

Sylvie BASCOUL rend compte des actions qui ont menées en particulier les différents chantiers loisir et leurs activités. Elle informe le Conseil de la décision de l'association « La Passerelle » qui ne souhaite pas renouveler la mise à disposition de l'animatrice. Elle indique qu'une réunion a eu lieu avec les parents et que la nécessité d'un animateur est bien réelle.

Plusieurs solutions sont évoquées et il est enfin de créer un poste d'agent contractuel qui aura pour mission l'animation des jeunes.

Création d'un poste de contractuel :

Madame BASCOUL, faisant le compte-rendu de la Commission Jeunesse, indique que l'association « La Passerelle » ne renouvellera pas la mise à disposition d'un animateur pour le local jeunes et les chantiers loisirs. Une solution doit donc être trouvée pour l'animation du groupe de jeunes de 11 à 17 ans.

Après discussion, les conseillers décident de créer un poste de contractuel à temps non complet (environ 7 heures par semaine).

La personne recrutée percevra le traitement afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, au prorata du nombre d'heures effectuées.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'engagement correspondant.

Vente de livres :

Certains ouvrages de la bibliothèque de Lombers sont présents en plusieurs exemplaires ou devenus inutiles; le Conseil municipal décide de les vendre.

Après discussion, il est de céder les romans à 1 euro et les documentaires à 2 euros l'unité.

Les sommes récoltées seront versées à la caisse du Receveur municipal.

Compte-rendu du groupe éco-responsable :

Monsieur FABRIES présente une affichette sur la façon d'économiser l'eau. Elle sera apposée dans les divers bâtiments communaux. Il indique que des économiseurs d'eau sont mis à la disposition des Communes par la CCR . Il propose d'en équiper divers robinets en particulier au groupe scolaire. Un troisième point va être abordé en collaboration avec le SDET, c'est celui des bilans énergétiques des communes de la CCR.. Les Communes ont été invitées à faire parvenir leurs diverses factures d'électricité des 3 dernières années.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.